



Quoi ?

Présentation du pass Culture Part collective



La part collective est exclusivement dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par les professeurs : visites, spectacles, concerts, projections, rencontres, conférences, ateliers de pratique artistique et scientifique, etc.

L'application **ADAGE**, unique voie d'accès aux offres collectives, est utilisée :

- par les membres de l'équipe pédagogique pour consulter, géolocaliser et préserver les offres collectives
- par le chef d'établissement pour confirmer les réservations et gérer le budget de son établissement.

Qui ?

Niveaux éligibles et répartition des crédits dans chaque établissement

Niveau de classe	4 ^e et 3 ^e	2 ^{nde} ou CAP	1 ^{re} et Tle
Montant par élève et par année scolaire	25 €	30 €	20 €



Rentrée 2023-2024

Les niveaux 6ème et 5ème seront éligibles.

Préparez vos projets dès aujourd'hui ! 

Les chefs d'établissement peuvent prendre connaissance de l'enveloppe allouée dans l'onglet "suivi pass Culture" de leur compte ADAGE.

Comment ?

- Un membre de l'équipe pédagogique se rapproche de son partenaire culturel de proximité pour co-construire une offre collective qui sera publiée par ce dernier via le pass Culture pro,
- A partir de son profil « rédacteur » sur la plateforme ADAGE, il préserve l'offre publiée,
- Il crée une action dans l'onglet « Recensement » et associe l'offre pass Culture,
- le Chef d'établissement valide le projet depuis son interface personnelle ADAGE (Onglet suivi pass Culture)

-le partenaire sera rémunéré via la Société SAS Pass culture, sans aucune intervention du gestionnaire

Aide/Contacts

Le professeur référent culture, dans chaque collège et lycée est l'interlocuteur privilégié des professeurs.

Coordination EAC départementale AM : Frederick.Lacroix@ac-nice.fr

Coordination EAC départementale Var : Florence.Vargas-Luiggi@ac-nice.fr

Chargé de mission académique, dispositifs ADAGE : olivier.barthélémy@ac-nice.fr

Référent académique ADAGE : adage-nice@ac-nice.fr

**Consultez les pages de référence
du site DAAC-Nice !**